

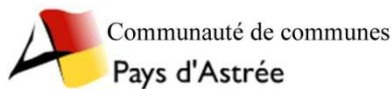
LA LETTRE



DES



COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Mai 2012 – N° 13

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Comme chacun sait, l'argent ne fait pas le bonheur, mais est le nerf de tout projet municipal ! En ce sens, la politique budgétaire d'une commune ne laisse personne indifférent et chacun d'entre vous a sans doute son idée originale sur ce sujet. Et ce rapide tour d'horizon des recettes et des dépenses pour 2012 ne va pas sans susciter des interrogations légitimes chez les uns et les autres.

Notre budget s'élève à 2 387 448 euros : 1 364 748 euros pour l'investissement et 1 022 700 euros pour le fonctionnement.

Nous maintenons, cette année encore, un niveau d'investissement important. En effet les mises en conformité de nos bâtiments accueillant du public sont nécessaires, indispensables et onéreuses. Et pourtant il faut savoir que la marge de manœuvre des communes, notamment de petite taille comme la nôtre, est relativement étroite et se réduit année après année. Nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement tout en ayant conscience que nos recettes diminuent.

Malgré des taux d'imposition communaux bien au-dessous des taux moyens de communes similaires, le Conseil Municipal, ne souhaite pas accabler plus que nécessaire les foyers couzanais. Mais force est de constater que les administrations réduisent leurs dotations puisqu'elles considèrent que notre effort fiscal est bien trop faible et qu'il y a là, un potentiel financier pour la commune non exploité.

Nous poursuivons donc la restauration des bâtiments communaux et la rénovation des réseaux.

Nous avons achevé la dénomination des rues et la numérotation des habitations qui a représenté un exercice inhabituel pour nous tous. Mais le bien-fondé de cette démarche n'est plus à démontrer et je tiens à remercier l'ensemble des Couzanais pour leur compréhension. Ces noms de rues retracent l'histoire de notre village et l'environnement qui l'entoure.

« La rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société », écrivait avec finesse Victor Hugo.

Comment ne pas souscrire à la justesse de ce propos qui nous rappelle combien, tout au long de l'histoire, les rues ont représenté un vecteur important de la vie sociale. Au même titre que la présence de commerces dans nos villages contribuant à dynamiser nos rues. C'est pourquoi nos commerçants méritent, eux aussi, notre soutien.

Ludovic BUISSON

Conseil municipal du 6 septembre 2011

Approbation de la révision simplifiée n°1 du PLU.

Approbation de la révision simplifiée n°2 du PLU.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe :

Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au recrutement de Melle Stéphanie DANTON.

Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers.

Restauration de l'église St-André :

2^{ème} tranche de travaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le descriptif-estimatif proposé par le cabinet d'architectes FEASSON-GAGNAL-GOULOIS d'un montant total de 171 678 € HT.

Programme voirie 2011 :

Réfection de la couche de roulement sur différentes voies. L'entreprise SEVAL-CHAZELLE TP a été retenue.

Conseil municipal du 28 septembre 2011

Réfection des passages piétons en résine :

Le devis de l'entreprise ALTERKO d'un montant de 9 918 € HT est retenu.

Travaux du stade Aimé JACQUET :

Le devis de M. Georges BOUCHAND d'un montant de 4 093,62 € HT et celui de M. Jean-Pierre ROBERT d'un montant de 500 € HT sont retenus.

Stationnement des véhicules sur les places publiques :

Après discussion, le conseil municipal valide la limitation du stationnement à 1 mois et pour tous les types de véhicules sur l'ensemble des places publiques, sauf pour la place de la paix.

L'indemnité de conseil du comptable public est validée.

Désignation des commissaires à la commission intercommunale des impôts directs :

Les candidatures de Ludovic BUISSON et Christian PESSELON sont retenues.

Restructuration et extension de l'école élémentaire :

Un montant total de 919 211,47 € HT est validé.

Approbation du règlement intérieur de travail en santé, sécurité et conditions de travail.

Conseil municipal du 15 novembre 2011

Taxe d'aménagement sur le territoire de la commune :

Le conseil municipal décide de fixer un taux de 2% pour le lotissement les Oréades et un taux de 3 % pour le reste de la commune.

Eau et assainissement – vote des tarifs 2012 :

Les tarifs sont fixés à 1,24 € le m³ d'eau, 0,99 € le m³ pour l'assainissement, 26 € le montant par abonné, calculé en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

Centre culturel – vote des tarifs 2012 :

	Habitants de Sail	Autres personnes
Location de tout le centre :	170 €	232 €
Location du hall d'entrée + cuisine :	75 €	121 €
Location du hall d'entrée + cuisine + salle de réunion :	92 €	131 €

Cimetière – vote des tarifs 2012 :

Fixé, à compter du 01 janvier 2012, à 126 € le prix du m² de terrain au cimetière pour 30 ans.

Columbarium – vote des tarifs 2012 :

Maintient du tarif de vente 2011 soit 959€ la case de 3 urnes pour 30 ans

Dotations d'équipement des territoires ruraux 2012 – 2^{ème} tranche des travaux école :

Le conseil Municipal approuve la demande de DETR pour la 2^{ème} tranche de travaux.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2012 :

Restauration des registres d'état civil.

Conseil municipal du 19 décembre 2011

La décision modificative n°5 concernant le budget de la commune est approuvée.

Les restes à réalisés 2011 sont reconduits au budget 2012 pour un montant de 180 000€ HT.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2012

Travaux de mise en conformité de l'électricité dans les locaux techniques

Conseil municipal du 9 février 2012

Avenant marché – programme voirie 2011 :

M. le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de voirie 2011 ont été exécutés par l'entreprise SEVAL-CHAZELLE TP suite à la délibération du 06 septembre 2011.

Le marché SEVAL-CHAZELLE TP de 57 110 € HT est sous-traité à l'entreprise SACER pour 42 300 € HT.

Indemnité d'astreinte pour travaux de réparation de fuite d'eau et de déneigement :

M. le maire propose la mise en place de périodes d'astreinte du 1er décembre au 31 mars dans le cas d'évènements climatiques (neige, gel) et une période d'astreinte annuelle pour les diverses réparations sur le réseau d'eau. Cet agent bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou à défaut d'un repos compensateur.

Contrat unique d'insertion – renouvellement :

M. le maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat unique d'insertion de M. Francky DURIS à partir du 01 mars 2012.

Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins saisonniers :

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers (titulaire en congé maladie).

Projet urbain partenarial :

M. le maire informe l'assemblée qu'un nouveau permis de construire a été transmis le 14 décembre 2011 aux services de la Direction Départementale des Territoires de la Loire à la demande de Mme Marie-Laure RAGE. Le propriétaire de la parcelle B 113 s'engage à verser à la commune la fraction du coût des équipements.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2012 :

Achat de rigoles métalliques.

Conseil municipal du 29 mars 2012

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des dépenses	1 037 525.45€	631 409.52€	1.022 700.00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des recettes	1.060 635.00€	931 645.34€	1.022 700.00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des dépenses	1.477 947.76€	738 476.99€	1.364 748.90€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des recettes	1.473 743.75€	543 749.58€	1.364 748.90€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des dépenses	299 466.46€	99 988.10€	253 825.74€

RECETTES D'EXPLOITATION :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des recettes	299 466.46€	115 741.19€	253 825.74€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des dépenses	202 525.71€	5 032.29€	184 229.83€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget primitif 2012
Total des recettes	199 891.22€	0.00€	184 229.83€

Taux des impôts locaux 2012 :

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2.6% les taux des impôts locaux pour 2012 et fixe le taux de la taxe d'habitation à 4.00%, le taux de la taxe foncière sur le bâti à 9.18% et celui sur le non-bâti à 33.42%.

Versement de la subvention au CCAS :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 6 400 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2012.

Demande de subvention au titre « matériels de déneigement » :

Achat d'une lame à neige.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2012

Pose d'une alarme détection incendie de type 1 dans la résidence pour personnes âgées « le colombier »
Chauffage des vestiaires du complexe sportif.

Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour l'étude du captage des Places.

Camping municipal – vote des tarifs 2012 :

Tarifs journaliers		
du 1er avril 2012 au 15 octobre 2012	Campeur	1,52 €
	Automobile	1,22 €
	Emplacement	1,22 €
	Branchement électrique	2,35 €
du 1er avril 2012 au 15 octobre 2012	Garage mort	2,88 €
du 16 octobre 2012 au 31 mars 2013	Garage mort	0,79 €

Forfaits et caution	
Forfait couple	714,50 €
Forfait personne seule	546,40 €
Caution gens de passage	220,00 €

Projet d'aménagement de voirie et réfection des réseaux :

Etude de l'esquisse d'aménagement de la route départementale n° 97.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays d'Astrée

Déchèterie communautaire de la Presle à Arthun



La communauté de communes du Pays d'Astrée signale **qu'à compter du 26 mars 2012** et jusqu'au **27 octobre 2012**, les horaires de la déchèterie passent à **l'heure d'été**, avec ouverture (du temps de midi) les vendredis et samedis.

La déchèterie est donc ouverte :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14H00 à 18H30
Vendredi et samedi de 9H à 18H (sans interruption)



Festival rock



Le club des jeunes organise un festival musical le vendredi 4 et le samedi 5 mai ainsi qu'un festival de rue le samedi après-midi (animations diverses et marché artisanal).

Il se peut donc que les nuits de ce week-end là soient un peu agitées !!!

Les membres du club des jeunes remercient la population couzanaise pour sa compréhension !

LE CLUB DES JEUNES

Bienvenue à Sail

Angel'ongles. Prothésiste ongulaire, 8 rue des veloutiers, 42890 SAIL SOUS COUZAN.

Changement d'adresse concernant la carte grise

Dans le cas d'une ancienne plaque d'immatriculation, se présenter en mairie ou en sous-préfecture avec les pièces suivantes :

Imprimé Cerfa 13750*03
Enveloppe timbrée 20g
Ancienne carte grise
Justificatif d'identité (1 par personne)
Justificatif de domicile

Coût : 2,50 euros (montant de la redevance) à l'ordre du TRESOR PUBLIC, si paiement par chèque.

Dans le cas d'une nouvelle plaque d'immatriculation, se présenter en mairie ou en sous-préfecture avec les pièces suivantes :

Imprimé cerfa 13750*03
Copie de la carte grise (conserver l'original)
Copie pièce d'identité
Justificatif de domicile avec nouvelle adresse
Enveloppe timbrée 20g

Coût : gratuit

1 étiquette avec votre nouvelle adresse vous parviendra par la poste, il vous faudra la coller sur votre carte grise, à la place de l'ancienne.

Le changement peut se faire par courrier à la sous-préfecture ou en ligne : mon-service-public.fr

Information sur le diabète de type 2

Le réseau DEDICAS vous offre la possibilité d'obtenir des informations utiles et pratiques sur le diabète de type 2, sur simple inscription au **04 77 57 13 39**.

Vous pouvez assister gratuitement aux séances listées ci dessous au centre culturel :

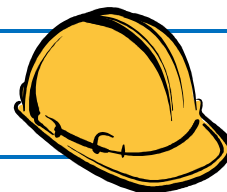
Jeudi 26 avril 2012, 18H à 20H « Les sucres dans l'alimentation du diabétique »

Jeudi 24 mai 2012, 18H à 20H « les graisses dans l'alimentation du diabétique »

Chaque réunion est animée par des professionnels de santé.

Un autre thème sera proposé à partir du mois de juin sur « Hygiène de vie et soins de pieds »

**RESEAU DEDICAS
29 rue de la Convention
42100 ST ETIENNE
04 77 57 13 39**



Chantiers éducatifs

Comme chaque année le Conseil Général et la Commune reconduisent les chantiers éducatifs. Nous recherchons 3 jeunes âgés de 16 à 25 ans pour leur premier chantier en 2012. Il s'agira d'aider le personnel communal dans la réalisation des petits travaux. Se renseigner en mairie pour les inscriptions.

Travaux réalisés



Réfection de la voirie route des bleuets, chemin des Granges et route du château.
Réfection du réseau d'eau de la montée des curistes et route des bleuets.
Mise en place d'une ventouse chemin des Granges.
Réparation de nombreuses fuites d'eau : colonne de St-Just et branchements chez les particuliers.

Merci d'informer la mairie lorsque vous constatez un dysfonctionnement sur le réseau d'eau (manque de pression par exemple).

Stade Aimé Jacquet : modification et rénovation de la toiture, rénovation des vestiaires et de la salle de réunion. Création d'un local de rangement et d'un réseau d'eaux pluviales par les employés municipaux.

Mise en conformité du bâtiment des employés communaux.
Création d'une nouvelle entrée pour le camping municipal.
Abattage et élagage d'arbres au camping, au stade de foot et place du Bois d'Amour.

Achat de matériels : 1 girobroyeur, 1 moto pompe pour eaux chargées, 2 compteurs d'eau pour le captage des Places et le réservoir d'eau du bourg.

Rappel pour les travaux des maisons individuelles

Lorsqu'un administré souhaite réaliser des travaux de rénovation (façade, boiserie, toiture), une demande doit obligatoirement être déposée en mairie quelle que soit l'importance des travaux.

Le délai d'instruction est de 1 mois. Si le projet est situé dans un site protégé, le délai est porté à 2 mois en application des articles R425-1 et R423-24 du code de l'urbanisme.

Les travaux ne pourront commencer sans l'avis d'arrêté de non-opposition délivré par la commune.

En cas de travaux réalisés sans autorisation, il sera exigé la remise en l'état initial.

Résultats du comité départemental de fleurissement 2011

Catégorie villes & villages 501 à 1000 habitants : **Sail sous Couzan** : prix d'encouragement
Catégorie maison avec décor floral sur la voie publique : **M^{me} Rajot Anne-Marie**, prix d'encouragement.
Catégorie maison avec fenêtres fleuries : **M. Delorme Sébastien**, 5^{ème} prix.

Les personnes intéressées pour 2012 peuvent venir s'inscrire en mairie.



Etat Civil

<u>Naissance</u> :	février 2012	Guillermin Lenny.
<u>Décès</u> :	janvier 2012	Chambas Yvette Jeanne Catherine.
	janvier 2012	Jourdan Marc Marie Emmanuel.
	janvier 2012	Guillot André Jean Aimé.
	février 2012	Oscul André Pierre Marie.
	février 2012	Barou Marie-Jeanne Florentine.
	Mars 2012	Carret Marie-Léonie.

La chanson des blés d'or

F.Doria-C.Soubise / L.Lemaître 1890

Mignonne, quand la lune éclaire
La plaine aux bruits mélodieux,
Lorsque l'étoile du mystère
Revient sourire aux amoureux
As-tu parfois sur la colline
Parmi les souffles caressants
Entendu la chanson divine
Que chantent les blés frémissants?

Mignonne, quand le soir descendra sur la terre,
Et que le rossignol viendra chanter encore,
Quand le vent soufflera sur la verte bruyère,
Nous irons écouter la chanson des blés d'or
Nous irons écouter la chanson des blés d'or

As-tu parfois sous la ramure,
A l'heure où chantent les épis,
Écouté leur joyeux murmure
Au bord des vallons assoupis?
Connais-tu cette voix profonde,
Qui revient, au déclin du jour,
Chanter parmi la moisson blonde
Des refrains palpitants d'amour?

Mignonne, quand le soir descendra sur la terre,
Et que le rossignol viendra chanter encore,
Quand le vent soufflera sur la verte bruyère,
Nous irons écouter la chanson des blés d'or
Nous irons écouter la chanson des blés d'or

Mignonne, allons à la nuit close
Rêver aux chansons du printemps
Pendant que des parfums de rose
Viendront embaumer nos vingt ans!
Aimons sous les rameaux superbes,
Car la nature aura toujours
Du soleil pour dorer les gerbes
Et des roses pour nos amours

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²

Tél. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN

04 77 24 52 62

Agenda

4 et 5 mai.....festival de musique du club des jeunes, au centre.

26 et 27 mai.....2^{ème} fête médiévale au château.

16 juin.....course du haut-forez organisée par la foulée forézienne.

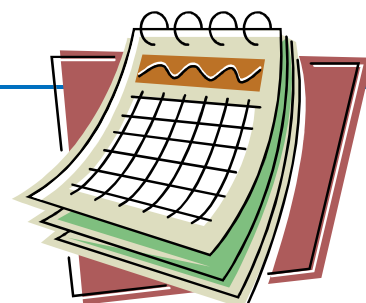
30 juin.....gala de danse au centre organisé par l'association Tout en Danse.

1^{er} juillet.....pique-nique des commerçants.

7 juillet.....fête patronale : distribution des brioches, courses cyclistes des jeunes (finales départementales)

8 juillet.....fête patronale : vide-grenier, tripes, vin d'honneur offert par la commune, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

26 août.....repas des anciens.



Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

